

24ème Congrès international du CIRIEC

Napoli Italia 30 settembre - 2 ottobre 2002

RÉALISER UN ESPACE EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Alice Copette

Chef d'Unité "Valorisation et diffusion de l'innovation",
Direction générale Education et Culture - Formation professionnelle

(Commission européenne)

Atelier 2 – Education et formation

MESDAMES ET MESSIEURS,

Tout d'abord, je souhaite remercier le CIRIEC de m'avoir invitée à intervenir sur le thème "réaliser un espace européen d'éducation et de formation" dans le cadre de son Congrès consacré au "renouvellement des politiques de bien-être et d'intérêt général. Institutions publiques, marché réglementé, économie sociale".

Je suis en charge de l'Unité "Valorisation et diffusion diffusion de l'innovation" du programme Leonardo da Vinci au sein de la Direction-générale "Education et Culture de la Commission européenne. La tâche de mon Unité est de contribuer au développement de l'Europe de la connaissance par une meilleure diffusion et "exploitation" des meilleures pratiques dans la formation professionnelle à travers l'Europe.

À l'occasion d'une conférence organisée avril dernier à Madrid sous Présidence espagnole, nos missions ont été confirmées et l'importance de nos tâches largement reconnue. Le CIRIEC a participé activement à cette conférence et je saisis l'occasion de remercier M. Thiry pour son soutien particulièrement apprécié.

L'Europe de la connaissance signifie que nous devons renforcer la visibilité et la cohérence de nos programmes et politiques. Leurs objectifs et interrelations – y compris avec d'autres politiques de la "connaissance" telles que la recherche – doivent être clairs. Les réalisations de nos programmes et ce que nous devons faire en plus doivent être évidents pour tous.

Lors du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, les chefs de gouvernement ont fixé à l'UE un objectif stratégique pour la décennie à venir: *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale*

Le Conseil européen de Lisbonne représente un tournant réel. Pour la première fois, les aspects financiers ou économiques ne sont pas dominants dans l'ordre des priorités. L'innovation, la recherche, les nouvelles technologies, l'éducation et la formation sont les nouveaux objectifs stratégiques de l'Union européenne.

L'ordre du jour de Lisbonne ne dit rien moins que l'Union européenne doit devenir l'économie fondée sur la connaissance la plus dynamique et compétitive dans le monde d'ici 2010. Lisbonne nous met au défi de construire **l'Europe de la connaissance**.

Afin d'assurer que ces objectifs soient réalisés, le Conseil européen a décidé de faire le bilan chaque printemps des questions économiques et sociales liées à l'"Europe de la connaissance".

Ainsi, le récent sommet de Barcelone de mars 2002 a renforcé cette vision, en mettant l'accent sur l'importance de créer **“un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie”** et en affirmant que l'Europe doit devenir une référence mondiale pour l'éducation et la formation d'ici 2010.

Cette ambition exige que nous ayons une stratégie claire pour toutes nos politiques, programmes et instruments, comme l'a rappelé le Conseil "Education" du 30 mai dernier.

Que recouvre exactement cet "espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie"? Selon moi, il signifie:

- relever des défis
- mettre l'accent sur la formation tout au long de la vie
- une approche cohérente globale des politiques et des systèmes d'éducation et de formation
- une collaboration plus étroite dans les domaines de l'éducation et de la formation
- la suppression des obstacles à la mobilité
- une meilleure relation avec les politiques d'éducation/de formation et de l'emploi

* * *

1 - RELEVER DES DÉFIS

À de nombreux égards, la “société de la connaissance” est devenue une réalité. La "connaissance" représente aujourd'hui plus de 50% du PIB dans les pays industrialisés et l'investissement dans la connaissance est responsable de 30 à 50% de la croissance économique.

Cependant, l'investissement dans la "connaissance" reste insuffisant et mal ciblé, avec pour conséquence que l'UE est de plus en plus distancée par ses concurrents. Selon certains calculs, les États-Unis investissent 9% du PIB dans la "connaissance", l'UE 7,6% et le Japon 6,5%. Et l'écart continue à se creuser.

Si l'Union européenne veut réaliser les objectifs de Lisbonne, elle devra rattraper ses concurrents principaux dans au moins trois domaines:

- Le "fossé" en matière de formation

80% de la technologie utilisée aujourd'hui sera dépassée dans dix ans. L'effet combiné de la rapidité de l'évolution technologique et du vieillissement de la population de l'Union, impose d'accorder la priorité à la formation de la population active, y compris les personnes sans emploi.

En outre, les travailleurs européens sont moitié moins formés dans l'entreprise que leurs homologues américains (34% pour les États-Unis comparés à 16% pour l'UE).

- L'"écart" en matière de mobilité

La mobilité en Europe est entre quatre et six fois plus faible qu'aux États-Unis. En fait, chaque année seulement 0,5% des travailleurs européens décide d'aller travailler dans un autre État membre, comparé à 2-3% aux États-Unis (d'un État à l'autre). Elle est limitée par un grand nombre d'obstacles (l'accès à l'information sur les droits, la langue et les obstacles culturels, la reconnaissance des qualifications et des diplômes, les obstacles administratifs, la transmissibilité des pensions complémentaires, etc.).

L'Union et ses États membres font face à deux défis principaux:

- développer la formation tout au long de la vie afin de pouvoir satisfaire les besoins du marché du travail et combattre les déficits et les goulots d'étranglement;
- renforcer la cohésion sociale, c'est-à-dire empêcher l'émergence d'une société duale (avec des marchés du travail à deux vitesses) entre ceux qui peuvent travailler dans la société fondée sur la connaissance et ceux qui en sont exclus.

- La pénurie de jeunes et particulièrement de jeunes femmes dans les carrières des sciences et des technologies

Dans la majorité des pays européens, il est de plus en plus difficile de recruter de jeunes étudiants et particulièrement de jeunes femmes dans les cours de science et de technologie.

Il est temps de déclencher l'alarme. L'Europe doit réagir et développer une politique attrayante en matière de science, incluant évidemment la profession d'ingénierie. Nous devons également encourager autant de personnes que possible à entreprendre des études supérieures. Nous devrions être conscients du fait que dans l'Union européenne seulement 23% des jeunes de 20-24 ans suivent l'éducation supérieure, comparé à 39% aux États-Unis.

Le Conseil européen de Lisbonne a mis en avant des objectifs ambitieux tels que:

- augmentation substantielle de l'investissement des États membres dans les ressources humaines;
- une réduction de moitié du nombre de jeunes qui quittent l'école sans formation;
- et le développement de nouvelles compétences de base pour tous.

Actuellement plus de 20% des jeunes quittent l'école sans posséder les compétences de base traditionnelles, ce qui signifie qu'ils ne possèdent pas les bases nécessaires à la poursuite d'une formation et se voient en conséquence exclus de la "société de la connaissance". Notre devoir est de veiller à ce que les jeunes quittent l'éducation obligatoire avec un niveau de la formation qui leur permettra plus tard d'entreprendre une formation conduisant à une qualification. Tout autant que les compétences de base traditionnelles telles que la lecture, l'écriture et l'arithmétique, la société de la connaissance exige l'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de la formation tout au long de la vie, particulièrement dans les domaines des TIC, des langues, de la culture technologique, de l'esprit d'entreprise et des compétences sociales (l'autonomie, la capacité à communiquer, le travail d'équipe). Ceci représente un vrai défi que nous devons gagner parce qu'il conditionne l'insertion sociale.

Bien que nous possédions quelques-uns des meilleurs systèmes d'éducation dans le monde et disposions de capacités d'investissement, nous sommes toujours en retard sur d'autres pays, particulièrement les États-Unis, dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications. Une proportion considérable de la population active n'a aucune compétence dans les TIC. On estime qu'environ 1,4 millions de travailleurs sont dans ce cas - un chiffre qui devrait atteindre 1,7 million d'ici 2003. Une action d'urgence doit être donc prise pour intensifier l'investissement dans ce secteur.

2 - METTRE L'ACCENT SUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La formation tout au long de la vie est un élément essentiel de la stratégie de Lisbonne. À la suite de l'adoption par la Commission le 21 novembre 2001 de la communication **"réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie"**, la formation tout au long de la vie est devenue le principe directeur du développement de la politique en matière d'éducation et de formation.

L'éducation et la formation tout au long de la vie englobent toute activité d'apprentissage entreprise par un individu pour contribuer à son épanouissement personnel, sa citoyenneté active et/ou sa capacité d'insertion professionnelle. Les activités d'éducation et de formation tout au long de la vie ont lieu dans toute une série d'environnements, aussi bien dans le cadre des systèmes formels d'éducation et de formation qu'à l'extérieur de celui-ci. L'éducation et la formation tout au long de la vie impliquent l'augmentation de l'investissement dans les ressources humaines et les connaissances, la promotion de l'acquisition des compétences de base – y compris en informatique – et l'accroissement des possibilités de formules de formation novatrices et plus flexibles. L'objectif est de permettre à tous les individus, quel que soit leur âge, d'accéder librement à des possibilités de formation de grande qualité et à toute une gamme d'expériences éducatives, formelles et informelles, dans toute l'Europe. Les systèmes éducatifs ont un rôle essentiel à jouer pour concrétiser ce projet. À cet égard, la communication de la Commission souligne la nécessité, incombant aux États membres, de transformer les systèmes d'éducation et de formation afin de supprimer les barrières entre les différentes formes d'apprentissage.

La Communication sur la formation tout au long de la vie fait de celle-ci le principe directeur pour toutes nos actions à la fois au niveau national et européen. Elle souligne la nécessité de transformer la formation afin de répondre aux besoins de la société de connaissance; pour supprimer les barrières entre les différents contextes d'apprentissage.

En conséquence, nos programmes existants - Socrates, Leonardo da Vinci, Jeunesse - sont plus fortement centrés sur la formation tout au long de la vie. Cet accent trouvera son expression non seulement dans nos appels à propositions annuels mais également dans nos travaux de mise en place de la nouvelle génération de programmes.

Le e-learning, qui donne l'opportunité aux individus d'apprendre où ils veulent, quand ils le veulent, est un composant important de la formation tout au long de la vie.

L'initiative "e.learning " a été lancée par l'Union précisément pour généraliser l'accès aux nouvelles technologies de l'information en vue d'atteindre l'objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Elle fixe des objectifs ambitieux en termes d'utilisation d'ordinateurs par les élèves (c'est-à-dire un ordinateur pour 5 à 15 élèves d'ici 2004) et en termes de formation des enseignants et des formateurs à l'utilisation des nouvelles technologies. Elle vise également à garantir que tous les élèves acquerront une culture numérique de base et à adapter les programmes scolaires et les méthodes d'éducation. Cela implique également de permettre aux adultes, qui ont accumulé des retards, d'avoir accès aux nouvelles technologies de l'information.

3 - UNE APPROCHE GLOBALE COHÉRENTE DES POLITIQUES ET DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Devenir l'économie fondée de la connaissance la plus compétitive et dynamique dans le monde implique des changements importants, en particulier des efforts pour renforcer la coopération dans le domaine de politique de l'éducation et de la formation.

À la suite du Conseil européen de Lisbonne, le Conseil "Education" a adopté un rapport sur **les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation**, qui a été approuvé en mars 2001 par le Conseil européen de Stockholm.

C'est une étape importante. Pour la première fois, les États membres se sont mis d'accord sur des objectifs communs, à savoir:

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union Européenne ;
- permettre l'accès de tous à l'éducation et la formation 'tout au long de la vie';
- ouvrir les systèmes d'éducation et de formation sur le monde.

Concernant le dernier objectif cela implique d'ouvrir les systèmes d'éducation et de formation au-delà de nos frontières, afin de faire de l'Europe un pôle d'excellence. Cela implique également d'ouvrir les systèmes de formation à la société au sens large du terme: au monde de la recherche et de la science, au monde de l'entreprise et à la société civile.

Autour de ces objectifs communs, les États membres ont défini la manière dont les systèmes de formation peuvent contribuer aux objectifs de croissance économique, de développement durable, à la cohésion sociale et à l'égalité des chances.

Ces objectifs couvrent les éléments très concrets, tels que le développement des compétences de base pour tous. J'entends par là:

- en même temps les compétences traditionnelles telles que la lecture, l'écriture et le calcul et les nouvelles compétences de base liées à la société de la connaissance;
- amélioration de la formation des enseignants et des formateurs;
- apprentissage des langues étrangères;
- ou l'objectif visant à rendre l'apprentissage plus attrayant à la fois pour les bénéficiaires et les enseignants.

Cela étant, le message essentiel à conserver est que l'avenir de l'Union dépend principalement de la contribution des systèmes d'éducation et de formation. Aucun État membre ne peut le réaliser seul. Nous devons apprendre les uns des autres, partager nos succès et nos échecs, et tirer les conclusions afin de progresser ensemble.

4 - UNE PLUS ÉTROITE COLLABORATION DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Ce programme de travail détaillé sur les objectifs futurs des systèmes de formation sera mis en oeuvre selon la "**méthode ouverte de coopération**" entre les États membres, qui a été également définie à Lisbonne.

Ce nouvel instrument préparera, on l'espère, le terrain pour le développement de politiques cohérentes dans les secteurs tels que l'éducation où une "politique commune" n'est pas possible mais où il y a une nécessité réelle de disposer d'un "espace éducatif européen".

Tout en respectant la répartition des pouvoirs prévue dans les traités, cette méthode fournit un nouveau cadre de coopération entre les États membres en vue de faire converger les politiques nationales pour réaliser certains buts partagés par tous. Elle se base principalement sur :

- l'identification et la définition en commun d'objectifs à remplir;
- des instruments de mesure définis en commun (statistiques, indicateurs) permettant aux États membres de se situer et de suivre l'évolution vers les objectifs fixés;
- des outils de coopération comparatifs stimulant l'innovation, la qualité et la pertinence des programmes d'enseignement et de formation (diffusion de "bonnes pratiques", projets pilotes...)

La méthode ouverte de coordination consiste en la fixation d'objectifs communs, des plans nationaux bisannuels d'action, des indicateurs communs et un programme d'action communautaire sur la pauvreté et l'exclusion sociale. La formation tout au long de la vie constitue un important volet de chacun de ces éléments. L'initiative e-learning, que j'ai mentionnée tout à l'heure, peut être également décrite comme un bon exemple de l'approche de "coordination ouverte", démontrant l'utilité et l'efficacité de ce type de coopération.

L'impulsion donnée à la coopération politique en éducation est aussi liée à la préparation de l'élargissement. Les pays candidats (ainsi que ceux de l'Espace Economique Européen) participent déjà aux programmes Leonardo et Socrates et au processus de convergence vers un espace européen de l'enseignement supérieur ("processus de Bologne"). Leur intégration dans la mise en œuvre du " Programme de travail détaillé sur les Objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation " est une priorité de l'ordre du jour de la réunion ministérielle de Bratislava en juin dernier.

5 - SUPPRESSION DES OBSTACLES À LA MOBILITÉ

L'objectif plus vaste à long terme présenté par la Commission dans sa communication "Faire de l'espace européen de l'éducation une réalité" est de permettre aux citoyens de relever les défis de la société de la connaissance en favorisant le développement de leurs qualifications et de leurs compétences à tous les stades de leur vie. Il s'agit de permettre aux citoyens d'utiliser leurs connaissances et leur expérience, et de rechercher des possibilités de formation ou d'emploi n'importe où dans l'UE, en fonction de ce qu'ils savent faire et non de l'endroit où ils ont acquis leurs aptitudes et qualifications.

L'établissement d'une Task Force de haut niveau sur les compétences et la mobilité était l'une des propositions de la Communication de la Commission sur les "**Nouveaux Marchés du Travail Européens – Ouverts à tous, accessibles à tous**" et entérinée par le Conseil européen de Stockholm. La Task Force, composée de chefs d'entreprises européens, d'experts de haut niveau du marché du travail et de l'éducation, de personnes ayant de l'expérience dans le domaine des politiques publiques et de dirigeants d'organisations syndicales, avait pour tâche d'identifier les principales caractéristiques et obstacles au développement de marchés du travail européens, en relation notamment aux compétences et à la mobilité.

Le plan d'action pour la mobilité produit par la Commission vise à supprimer les obstacles à la mobilité, qui diminuent l'efficacité et la compétitivité des marchés du travail européens, et empêchent les citoyens de vivre et de travailler où ils le souhaitent dans l'Union.

L'un des principaux obstacles rencontrés par les personnes qui souhaitent travailler ou se former dans un autre pays de l'UE est que leurs qualifications peuvent ne pas être reconnues à l'étranger. Ce problème se trouve encore compliqué par la prolifération des qualifications dans le monde, et par les changements qui interviennent en permanence dans les systèmes de qualification et les structures d'éducation nationaux.

Pour aplanir ces obstacles, l'UE a mis en place divers instruments visant à favoriser la transparence et la reconnaissance des qualifications, qu'il s'agisse de titres universitaires, techniques ou professionnels. Le but est de permettre aux citoyens d'utiliser et de faire valoir leurs qualifications et compétences partout en Europe, quel que soit le pays dans lequel elles ont été acquises.

Les professions réglementées sont couvertes par un ensemble de directives précisant les droits des citoyens dans le domaine des qualifications. Cet ensemble de directives sera prochainement remplacé par une seule et même directive couvrant toutes les professions réglementées.

Le réseau des **Centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique** (NARIC), créé à l'initiative de la Commission en 1984, couvre tous les États membres de l'UE et de l'Espace économique européen ainsi que tous les pays associés d'Europe centrale et orientale, Chypre et Malte. Ces centres fournissent des conseils et informations officiels sur la reconnaissance académique des diplômes et périodes d'études effectuées à l'étranger.

En ce qui concerne les qualifications professionnelles non réglementées, elles ne sont pas couvertes par les directives susmentionnées, et c'est éventuellement au marché du travail de décider si une qualification est reconnue ou non. Pour faciliter une telle reconnaissance, la Commission et les États membres ont mis au point un certain nombre d'outils favorisant le transfert et la transparence des qualifications. Un **réseau de points de référence nationaux pour les qualifications professionnelles** est actuellement mis en place dans les États membres et jouera un rôle déterminant dans l'apport d'informations sur les questions relatives aux qualifications professionnelles. Il a tenu sa première réunion en avril cette année.

Autre instrument visant la transparence des qualifications, le **système européen de transfert d'unités de cours capitalisables**, introduit par la Commission il y a de cela plus de dix ans comme base commune pour la reconnaissance des périodes d'études effectuées à l'étranger, continue de s'étendre et franchit même les frontières de l'Europe.

La Commission, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO ont élaboré conjointement un supplément au diplôme qui comporte à la fois les résultats personnels du diplômé et la description de son système national d'enseignement supérieur. Le supplément au diplôme commence maintenant à être largement mis en œuvre à travers l'Europe. Un instrument parallèle, le **supplément au certificat**, a été élaboré pour les qualifications professionnelles et est actuellement (en 2002) testé dans les États membres. Le supplément au certificat contient une description détaillée de la qualification acquise par son détenteur.

En outre, un **modèle européen de curriculum vitae (CV)** a été adopté, qui vise une présentation simple et efficace des qualifications et expériences personnelles. Le "CV européen" sera utilisé par les citoyens sur une base volontaire quand ils présenteront leurs qualifications et compétences aux employeurs et aux organismes de formation dans leur pays de résidence et/ou à l'étranger.

Un autre outil, **l'Europass**, soutient et promeut la mobilité dans le cadre de la formation en alternance, puisqu'il permet, à l'échelle européenne, de consigner les périodes de formation effectuées en dehors de l'État membre d'origine. Plus de 30.000 personnes en ont bénéficié.

Les ministres de l'éducation de plus de 30 pays sont en outre convenus, dans le cadre du **processus de Bologne**, de créer d'ici 2010 un "espace européen de l'enseignement supérieur" dans lequel les diplômes seront plus aisément comparables. Ce processus, qui a démarré par une initiative purement intergouvernementale, est organisé autour de conférences politiques bi-annuelles. Il vise à simplifier le "patchwork" des qualifications dans l'enseignement supérieur; à améliorer la mobilité en Europe et à attirer les étudiants du monde entier; à assurer des standards élevés. Deux ans après la Déclaration de Bologne, la réunion de Prague des ministres de l'enseignement supérieur en mai cette année a confirmé les points clés de ce processus. Une nouvelle réunion de suivi sera organisée à Berlin au cours de la seconde moitié de l'année 2003 afin d'évaluer le processus, et d'établir des lignes directrices et des priorités pour les prochaines étapes de ce processus vers un espace européen de l'enseignement supérieur.

Un processus parallèle - dénommé "**l'initiative de Bruges**" - est en cours de lancement dans l'enseignement et la formation professionnels, le but étant d'accroître la transparence et la confiance réciproque dans le domaine des qualifications professionnelles. Les autorités danoises ont confirmé que l'initiative de Bruges sera à l'ordre du jour du Conseil de l'Éducation du 15 novembre 2002. Une conférence sur le "renforcement de la coopération dans l'enseignement et la formation professionnels" organisée les 10-11 juin cette année par la Direction-Générale "Éducation et Culture" de la Commission Européenne. Pour faciliter la transparence des qualifications et des

compétences, la conférence a conclu qu'un nouvel instrument unique devait être mis au point dans ce domaine, intégrant les outils existants tels que le CV européen et les suppléments aux diplômes et aux certificats.

6 - UNE MEILLEURE RELATION AVEC LES POLITIQUES D'ÉDUCATION/DE FORMATION ET DE L'EMPLOI

Suite au Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, l'éducation et la formation tout au long de la vie ont été affichés plus clairement comme l'une des priorités de la **Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE)**. La SEE est un processus intégré pluri-annuel pour l'emploi en Europe par lequel chaque année:

- 1) la Commission propose, pour adoption par le Conseil, des Lignes Directrices pour l'Emploi sur les questions du marché du travail: celles-ci couvrent actuellement l'employabilité, l'entrepreneuriat, l'adaptabilité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes;
- 2) les Etats membres soumettent leurs Plans d'Action Nationaux pour l'emploi qui présentent la manière dont leurs politiques et initiatives permettent la mise en oeuvre de ces Lignes Directrices; et
- 3) la Commission et le Conseil donnent leur accord sur la base d'une évaluation de ces Plans d'Action (le Rapport Conjoint pour l'Emploi) qui constitue la base des Recommandations spécifiques aux Etats membres sur leurs politiques de l'emploi, ainsi que des révisions aux Lignes Directrices pour l'Emploi pour l'année suivante.

Le rôle et l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie sont désormais inscrits en tant que Ligne Directrice horizontale et au sein de Lignes Directrices thématiques spécifiques sous les quatre "Piliers" que j'ai mentionnés à l'instant.

Le **Fonds Social Européen (FSE)** est le principal instrument communautaire de soutien à la Stratégie Européenne pour l'Emploi. Au minimum € 12 milliards des € 60 milliards disponibles via le FSE sur la période 2000-06, sont consacrés à l'éducation et à la formation tout au long de la vie – représentant entre 8% et 40% de l'allocation de chacun des Etats membres. L'évaluation de la période de programmation 1994-99 souligne le soutien du FSE pour l'apprentissage, en particulier:

- le développement des compétences de base et l'amélioration des compétences existantes
- la promotion des cultures d'apprentissage dans les entreprises et le développement de la formation continue
- le développement de structures de validation et de qualification
- le développement de nouvelles approches de formation par l'apprentissage modulaire et ouvert

- l'appui à la révision des cursus de formation professionnelle technique
- le renforcement des liens entre l'éducation et le lieu de travail
- la promotion d'une meilleure information et orientation professionnelle

L'**initiative Communautaire EQUAL**, financée par le FSE, expérimente de nouvelles façons de lutter contre la discrimination et l'inégalité sur le lieu de travail et en direction des demandeurs d'emploi. Ses huit thèmes sont construits autour de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (avec un neuvième thème qui concerne les demandeurs d'asile). EQUAL accorde donc une importance particulière à l'apprentissage tout au long de la vie – à la fois en promouvant une égalité d'accès à l'éducation et à la formation et en accentuant le rôle de l'apprentissage tout au long de la vie dans la lutte contre les inégalités sur le marché du travail. La contribution communautaire de €2.847 millions sur la période 2000-06 sera assortie de financements nationaux et les Etats membres ont alloué à l'apprentissage tout au long de la vie le deuxième budget en importance parmi les thèmes soutenus par EQUAL

L'**Agenda Social Européen** est une réponse stratégique au besoin de moderniser le modèle social européen et de concrétiser les engagements politiques pris au Sommet de Lisbonne en mars 2000. L'objectif est de promouvoir la qualité et d'optimiser le renforcement mutuel des politiques économiques, d'emploi et sociales en réponse aux transformations de notre environnement. L'Agenda reconnaît le potentiel de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans ce "cercle vertueux".

Le **6ème Programme-Cadre de Recherche** donnera la possibilité d'accroître les recherches dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et ainsi de capitaliser sur les connaissances acquises dans ce domaine grâce aux précédents programmes. Ces recherches seront principalement menées dans le cadre de la priorité 7 ('Les citoyens dans une société de la connaissance en évolution').

* * *

Comme vous pouvez le constater, nous avons déjà parcouru un long chemin depuis le Conseil de Lisbonne. Toutes ces initiatives ont en commun de viser à la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation.

L'Union Européenne a développé un cadre pour l'action communautaire dans une des contextes divers. Nous cherchons à mettre en oeuvre un ordre du jour placé au niveau le plus élevé des priorités européennes, un ordre du jour qui est l'expression d'un besoin urgent.

La coopération renforcée, le dialogue et l'échange systématique d'informations et d'expériences entre les institutions appropriées peuvent aider à surmonter le manque de confiance dans la qualité des systèmes et des qualifications des autres pays.

Cet espace européen de l'éducation et de la formation ne vise pas seulement à contribuer aux objectifs de Lisbonne en termes de compétitivité, d'emploi et d'insertion sociale. Il vise également à donner de meilleures opportunités aux individus et à leur permettre de participer à la construction de nos sociétés dans le futur.

Relever ce défi signifie surtout que nous croyons en un monde où la recherche de la compétitivité va de pair avec la solidarité avec les plus vulnérables. Dans un monde fondé sur la confiance mutuelle, le respect pour les différences et la tolérance.

Je vous remercie pour votre attention.